

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08/07/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Séance N° 04
15/07/2025
Délibération 055/8.1

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, AVERTY Julien, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, MOURAIN Lisa, Mrs ABU-AITA Maher, GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr ABU-AITA Maher a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Monsieur MILCENT Jean-Paul a été élu secrétaire.

OBJET : Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Madame Le Maire rappelle aux élus que le règlement intérieur est systématiquement remis à chaque inscription à l'accueil périscolaire et vaut acceptation du règlement intérieur du service utilisé.

La commission enfance-jeunesse s'est réunie en date du 10 juin 2025 et a validé les modifications au règlement en vigueur.

Madame Le Maire précise que les modifications du règlement intérieur de l'accueil périscolaire ont été adressées à l'ensemble des membres du conseil et demande s'il y a des observations.

En l'absence d'observation, ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 et ce jusqu'à sa prochaine révision.

Madame Le Maire rappelle qu'en 2024 le conseil municipal avait approuvé le maintien des tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

- QF : 0 à 900 € : 0,75 € le quart d'heure
- QF : 901 et plus : 0,80€ le quart d'heure

Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026 qui est ouverte à l'espace des Libellules de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h45.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les modifications du règlement intérieur de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025.

- **APPROUVE** le maintien des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme

~~Madame le Maire~~

Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance
Mr MILCENT Jean-Paul

